

Séminaire TVA 2023 (séminaire de la Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse)

22 juin 2023 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Conseillers fiscaux, avocats, experts fiscaux, comptables et fiduciaires
- Responsables financiers
- Comptables
- Réviseurs
- Fonctionnaires fiscaux

Contenu

- Projet de révision partielle de la LTVA
- Projet de révision totale de la législation douanière
- Projets en cours à l'Administration fédérale des contributions, Division principale de la TVA («AFC-TVA») (nouveau de la pratique TVA)
- Nouveautés en matière de fiscalité indirecte, au niveau du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral
- Développement et approfondissement de thèmes spécifiques en matière de TVA domestique et de TVA transfrontalière

Conditions-cadres

- De bonnes connaissances en matière de TVA sont requises

Vos avantages

Vous connaîtrez:

- De quoi sera fait votre avenir proche (et moins proche) ainsi que celui de vos clients au niveau de l'AFC-TVA et de l'OFDF?
- Les précisions et changements de pratique TVA à prendre en considération dans votre activité professionnelle
- Les nouveautés jurisprudentielles à intégrer dans votre pratique professionnelle
- Comment utiliser judicieusement les possibilités offertes par l'option d'imposition des opérations exclues (art. 22 LTVA)
- Comment financer, refinancer ou assainir une entreprise en prenant en considération la TVA?

Vous pourrez:

- vous entretenir et échanger avec les conférenciers, les représentants des autorités fiscales et d'autres participants dans un cadre conviviale et informelle

Responsable du séminaire

Jacques Pittet, avocat, membre de la Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse

Date

22.06.2023 journée entière

Lieu

Lausanne Palace
Rue du Grand-Chêne 7-9
1002 Lausanne
www.lausanne-palace.ch

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Conférenciers

Fabienne Boinnard, directrice TVA chez PWC; Maîtrise en droit; Certificats d'études supérieures («CES») en management (HEC) ainsi qu'en management du sport (IDHEAP)

Jean-Luc Boschung, comptable avec brevet fédéral, chef des Régions 11 - 15 division Contrôle externe AFC-TVA, Berne

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTSuisse; Associée, Homberger TVA Sàrl, Fribourg.

Pascal Mollard, ancien juge administratif fédéral

Umberto Ottavianelli, expert fiscal TVA-AFC (DAS), rempl. de la cheffe de Division du Contrôle externe de l'AFC-TVA, Berne

Valérie Paris, licenciée en droit, co-dirigeante de la division Droit, AFC-TVA, Berne

Alexandra Pillonel, Lic. Jur., MAS in Business Law, Counsel, Oberson Abels SA, Neuchâtel et Lausanne

Jacques Pittet, (voir ci-dessus)

David Python, économiste, AFC-TVA, division Droit, Berne

Yves Sudan, titulaire du brevet d'avocat, YSYS Consulting

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.05	Bienvenue et introduction	Jacques Pittet
09.05–10.05	Thème 1: Propos désobligeants sur l'(in)compétence du juge fiscal	Pascal Mollard
10.05–11.00	Thème 2: Le décompte TVA, aspects théoriques et pratiques	Yves Sudan
11.00–11.30	Pause-café	
11.30–12.15	Thème 3: Entrepreneur ou pas entrepreneur au sens de la TVA?	Alexandra Pillonel Jacques Pittet
12.15–13.45	Repas de midi	
13.45–14.30	Thème 4: Jurisprudence du TF et du TAF	Valérie Paris
14.30–15.15	Thème 5: Nouveautés de la pratique TVA et réforme partielle de la LTVA	David Python
15.15–15.45	Pause-café	
15.45–16.40	Thème 6: TVA et financement de l'entreprise	Fabienne Boinnard Umberto Ottavianelli
16.40–17.35	Thème 7: TVA et collectivités publiques	Isabelle Homberger Gut Jean-Luc Boschung
17.35–17.40	Conclusion	Jacques Pittet
17.40	Fin du séminaire	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTSuisse SA (EXPERTSuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTSuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.